



L'INFOLETTRE DU SCRC

24 JANVIER 2020

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

FORMATION SUR LES GRIEFS POUR LES DÉLÉGUÉS

Un(e) délégué(e) averti(e) en vaut deux - imaginez après une formation sur les griefs ! Au cours des dernières semaines de 2019, nos ardents conseillers ont ainsi rencontré plus d'une quarantaine de délégués provenant de la plupart des régions du Québec et de Moncton - de Matane à Trois-Rivières, en passant par Saguenay, Québec et Montréal. La formation portait sur les litiges et les griefs adressés aux délégué(e)s, afin de mieux soutenir les membres dans leurs problèmes et affronter de manière plus efficace l'employeur. En somme, vos délégué(e)s vont mieux vous appuyer si vous avez un problème et seront plus à l'affût des interprétations créatives de notre convention collective. Les substituts ne seront pas en reste: il y aura une autre ronde cette année.



Crédit: Matt Popovich/Unsplash

Oui à plus de couverture en région (et à plus de personnel pour y parvenir)

La direction de Radio-Canada estime que le futur est à la couverture régionale. De passage récemment à Winnipeg, la présidente-directrice générale de CBC/Radio-Canada, Catherine Tait, estimait que le journalisme local est une « priorité » pour le diffuseur public, en cette ère de concurrence avec les GAFAM. Il y a de quoi se réjouir, camarades ! La couverture en région est des plus importantes - les enjeux locaux ne peuvent pas être traités à distance. Malgré ces beaux discours, il y a de quoi rester sceptique. Couvrir davantage les régions, si fait, mais encore faut-il des ressources proportionnelles. N'oublions pas les compressions dans les services aux régions. Les téléjournaux en région ont été amputés de 30 minutes au cours des dernières années, et à la radio, le Service aux régions (SAR) a supprimé l'équivalent d'une demi-heure de contenu qui était auparavant disponible. Sans compter que les compressions dans les postes, qui ont touché toutes les salles de rédaction de Radio-Canada au cours des dernières années, ont laissé des traces. Au printemps 2019, c'était presque 10% de la salle des nouvelles qui était retranché à Moncton. Moins de journalistes, d'édimestres, de caméramans, de techniciens et d'autres artisans se traduit par moins de temps pour (bien) faire les choses. La balle est donc dans le camp de madame Tait et de son administration : il faut des gens pour bien faire de la nouvelle locale et régionale, pas que des voeux pieux.

À voir en page 2

- Le Fonds d'aide spécial peut peut-être vous aider
- Une dystopie signée Radio-Canada
- Comité des recherchistes
- Congés compensatoires et temporaires

LE MEILLEUR DES MONDES, UNE DYSTOPIE SIGNÉE RADIO-CANADA

Non, il ne s'agit pas d'un scénario tiré des pages d'un bouquin d'Aldous Huxley. Des collègues ont eu droit à une expérience surréaliste: un cadre de Montréal a convoqué un groupe de travailleurs à une séance, pour y expliquer comment chaque personne était responsable d'être heureuse au travail. Dans un revirement spectaculaire, c'est soudainement Radio-Canada qui demande à ses employé(e)s d'arriver pimpant(e)s au boulot. Ajoutez ici vos propres adjectifs pour qualifier cette pensée magique. Parce qu'il revient à l'employeur de fournir un environnement où les employé(e)s se sentent bien et s'épanouir. Et si on en croit les résultats des plus récents sondages menés auprès des collègues, on est bien loin du compte. Le SCRC ne peut que souhaiter qu'il s'agisse d'une malencontreuse tentative d'aider les employé(e)s. Et si un(e) cadre vous demande d'être plus heureux, heureuse au travail, ne prenez pas de soma, la drogue du bonheur imaginée par Huxley; contactez plutôt votre syndicat, qui se fera un plaisir de rappeler notre employeur à l'ordre.

UN RAPPEL: LE FONDS D'AIDE SPÉCIAL PEUT PEUT-ÊTRE VOUS AIDER

La date du printemps - le 27 janvier - pour soumettre une demande au Fonds d'aide spécial (FAS) approche. Le FAS a été créé en 2001, à la suite d'une décision du Comité consultatif sur les avantages sociaux. Le Fonds sert à rembourser des coûts de soins de santé qui ne sont pas couverts par nos différents plans d'assurance ou par les différents paliers de gouvernement. Tous les employés et les retraités de CBC/Radio-Canada, peu importe leur statut d'emploi, peuvent faire une demande au FAS, pour eux-mêmes, leur conjoint ou leur enfant mineur. Qu'est-ce qui est couvert? Plusieurs dépenses: les appareils médicaux, les aides à la mobilité, les traitements de fertilité ou encore les demandes pour le cannabis médical, pour ne citer que ceux-là. Dans certains cas d'exception, la différence est payée même si les assurances couvrent une partie de la dépense, comme par exemple pour les appareils auditifs. Les frais de dentiste et les soins à domicile ne sont pas couverts. Le FAS ne fait pas d'avance de fonds. Les demandes doivent être d'un montant minimal de 200 \$ et parvenir au Fonds au plus tard 15 mois après la date indiquée sur le reçu. La représentante du SCRC à qui vous pouvez envoyer vos demandes est Marie-Andrée Charron (marie-andree.charron@radio-canada.ca); vous pouvez également lui écrire si vous avez des questions sur le Fonds. Les informations transmises à votre représentant sont confidentielles. Le comité se réunit quatre fois par année (mars, juin, septembre, décembre) pour traiter les demandes.

Comité des recherchistes

Le comité paritaire qui se penche sur la question des recherchistes a tenu une première rencontre. Ironiquement, la convention collective prévoyait une rencontre dans les trois mois suivant la signature de notre nouveau contrat de travail. Vaut mieux tard que jamais, selon l'adage. Du côté syndical, les recherchistes étaient représentées par Caroline Morin, Élise Thivierge, JeanAnn Bouchard, flanquées du responsable aux communications, David Savoie. L'employeur n'avait presque rien à dire, parce qu'il n'y avait pas eu de travail effectué sur les enjeux. Essentiellement, Radio-Canada maintient la même position que durant les négociations, mais il pourrait y avoir des avancées malgré tout, selon le porte-parole patronal. Du côté du SCRC, les membres ont exposé les problèmes. Elles ont fait un travail spectaculaire en présentant tous les enjeux de façon claire ont donné une très bonne perspective sur le travail en région. Les dates pour tenir les prochaines rencontres doivent être arrêtées. Le SCRC veut pouvoir faire progresser rapidement les travaux de ce comité important.

Congés compensatoires et temporaires

Petit rappel pour les collègues temporaires: vous pouvez conserver 10 jours de congés compensatoires en banque, mais vous avez jusqu'au 31 janvier pour écouler l'excédent accumulé avant le 31 mars 2019, sinon, les congés vous seront payés en février. Tout congé accumulé à partir du 1 avril 2019 ne fait pas partie de « l'excédent » à être épuisé. Quant aux congés compensatoires accumulés du 1 avril 2019 au 31 mars 2020, la date limite pour en épuiser l'excédent sera le 30 septembre 2020.